



Syndicat Mixte
Agence Landaise
Pour l'Informatique

COMPTE RENDU DE SEANCE DU MERCREDI 10 MARS 2021

Le 10 mars 2021 à 17h30, le comité syndical de l'Agence Landaise Pour l'Informatique, dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, sous la présidence de Madame Magali VALIORGUE, Présidente.

Présents :

Dominique BIZIERE, Jean-François CHIVRACQ, Frédéric CARRERE, Jeanne COUTIERE, Christiane GUIGUE, Philippe LAMARQUE, Patrice LARTIGUE, Ambre LAVEUR-BERRUYER, Thierry LE CERF, Corinne MANCICIDOR, Magali VALIORGUE, Adeline VERGEZ.

Excusés :

Mathieu ARA, Quentin BENCHETRIT, Xavier FORTINON, Colette DESTRADE, Marc LAFOURCADE, Karl MADER, Serge LASSERRE, Pascal MARTINEZ

Excusés et pouvoirs :

Didier GAUGEACQ à Dominique BIZIERE, Odile LAFITTE à Magalie VALIORGUE

Date de convocation par voie dématérialisée : le 04 mars 2021

Secrétaire de séance : Magali VALIORGUE

Nombres de membres en exercice : 22

Présents : 12

Quorum atteint, la séance peut avoir lieu

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs)

Abstention : 0

Rappel des affaires inscrites à l'ordre du jour :

- 1 Ouverture du débat d'orientation budgétaire
- 2 Personnel ALPI
- 3 Fonds social Européen – Emploi et inclusion en métropole
- 4 Participations
- 5 Validation titulaire du marché portant sur l'alerte citoyen
- 6 Adhésion à l'Association des Marchés Publics d'Aquitaine (AMPA)
- 7 Nouveaux adhérents
- 8 Convention de prestations de service
- 9 Questions diverses

**DELIBERATION N° 01
OUVERTURE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE** :

- De prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire engagé sur la base du document de synthèse ci-annexé.
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document à cet effet.

**DELIBERATION N° 02
PERSONNEL ALPI**

DELIBERATION N° 02-01 : PERSONNEL ALPI – CREATION DE POSTE

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE** :

- De créer le poste suivant :
 - 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 15 mai 2021.

L'agent exerce la fonction suivante : Agent comptable du service financier de l'ALPI.

- Précise que :
 - la rémunération et la durée de carrière de l'agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emplois concerné,
 - Madame la Présidente est chargée de procéder au recrutement,
 - les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant sont inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.
- D'autoriser la Présidente à signer tout document afférent à ce dossier.

DELIBERATION N° 02-02 : DOCUMENT UNIQUE SUR LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS : PLAN D' ACTIONS

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE** :

- De valider le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'action annexés à la présente délibération.
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document à cet effet.

DELIBERATION N° 02-03 : RATIOS/AVANCEMENT DE GRADE 2021

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE** :

- De fixer, au titre de l'année 2021, les taux d'avancement de grade, ainsi qu'il suit :
 - En catégorie A : 100 %
 - En catégorie B : 100 %
 - En catégorie C : 100 %

- D'arrondir à l'entier supérieur les taux de promotion pour chaque cas d'avancement.
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document à cet effet.

DELIBERATION N° 02-04 : CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE REMPLACEMENT DU CENTRE DE GESTION

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

- D'autoriser Madame La Présidente à signer la convention d'adhésion au Service remplacement du Centre de Gestion des Landes.

DELIBERATION N° 02-05 : CREATION D'UN EMPLOI TEMPORAIRE POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (article 3 I 1° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984)

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

- De créer un emploi temporaire à temps complet de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe (catégorie hiérarchique B) du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022 pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité dans le service « e-communication ».
- que l'agent recruté sera chargé d'assurer les fonctions de chargé de communication de l'ALPI,
- que l'agent recruté sera rémunéré sur la base de l'indice brut 506 correspondant au 8^{ème} échelon du grade,
- que le recrutement de l'agent se fera par contrat de travail de droit public conformément à l'article 3 I 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
- que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitre et article prévus à cet effet,
- que Madame la Présidente est chargée de procéder aux formalités de recrutement.
- D'autoriser la Présidente à signer tout document afférent à ce dossier.

DELIBERATION N° 03
Fonds social Européen – Emploi et inclusion en métropole (Période de programmation 2014-2020)
Avenant à la demande de subvention : OPERATION N°202002181 « Soutenir l'autonomie numérique des landaises et landais en démarche d'insertion en fédérant et outillant les lieux de médiation »
Avenant n°1
Modification de la délibération n° 2 du 09.02.21

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

- D'approuver le tableau de financement réactualisé comme suit :

Dépenses prévisionnelles

Tableau récapitulatif des dépenses prévisionnelles

Poste de dépense	Année 1-2020		Année 2-2021		Total	
Dépenses directes (1+2+3+4)	31 736,37 €	85,67 %	53 430,59 €	83,88 %	85 166,96 €	84,54 %
1. Personnel	25 873,59 €	69,84 %	43 871,99 €	68,88 %	69 745,58 €	69,23 %
2. Fonctionnement	677,78 €	1,83 %	7 455,62 €	11,70 %	8 133,40 €	8,07 %
3. Prestations externes	5 185,00 €	14,00 %	2 102,98 €	3,30 %	7 287,98 €	7,23 %
4. Liées aux participants						
Dépenses indirectes	5 310,27 €	14,33 %	10 265,52 €	16,12 %	15 575,79 €	15,46 %
Dépenses de tiers						
Dépenses en nature						
Dépenses totales	37 046,64 €	100,00 %	63 696,11 €	100,00 %	100 742,75 €	100,00 %

Ressources prévisionnelles

Tableau des ressources prévisionnelles

Numéro de référence	Financiers	Année 1 - 2020		Année 2 - 2021		Total	
	1. Fonds européens	18 523,25 €	50,00 %	31 848,35 €	50,00 %	50 371,60 €	50,00 %
RES1	FSE	18 523,25 €	50,00 %	31 848,35 €	50,00 %	50 371,60 €	50,00 %
	2. Financements publics nationaux	13 420,00 €	36,22 %	13 420,00 €	21,07 %	26 840,00 €	26,64 %
RES4	Conseil Départemental des Landes	3 420,00 €	9,23 %	3 420,00 €	5,37 %	6 840,00 €	6,79 %
RES5	Conseil Départemental des Landes	10 000,00 €	26,99 %	10 000,00 €	15,70 %	20 000,00 €	19,85 %
	Sous total : montant du soutien public (1+2)	31 943,25 €	86,22 %	45 268,35 €	71,07 %	77 211,60 €	76,64 %
	3. Financements privés nationaux	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %
	4. Autofinancement	5 103,39 €	13,78 %	18 427,76 €	28,93 %	23 531,15 €	23,36 %
RES2	Autofinancement public	5 103,39 €	13,78 %	18 427,76 €	28,93 %	23 531,15 €	23,36 %
RES3	Autofinancement privé	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %
	5. Contributions de tiers	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %
	6. Contributions en nature	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %
	Total des ressources (1 +2+3+4+5+6)	37 046,64 €		63 696,11 €		100 742,75 €	

- D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document afférent à ce dossier.

DELIBERATION N° 04 NOUVELLES PARTICIPATIONS

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

- De prendre acte de la nouvelle participation pour les adhérents (ci-après)
- D'autoriser la Présidente à signer tout document afférent à ce dossier.

ADHERENTS

PARTICIPATIONS POLE ASSISTANCE – Service logiciels

- **Participations pour la mise à disposition et l'assistance de Pack Optim'**

PARTICIPATIONS 2021 PACK OPTIM'		1ère année	Années suivantes
0 à 40 000 heures	1	3 500,00 €	2 500,00 €
40 001 à 150 000 heures	2	3 800,00 €	2 800,00 €
> 150 000 heures	3	4 100,00 €	3 100,00 €

- **Participations pour droits d'utilisation et assistance du logiciel PAYE/GRH (AFI)**

PARTICIPATION 2021 PAYE GRH	Anciennes participations	Nouvelles participations 2021
MAIRIES		
jusqu'à 199 h	290 €	305 €
Entre 200 et 499 h	290 €	305 €
Entre 500 et 699 h	345 €	362 €
Entre 700 et 999 h	400 €	420 €
Entre 1000 et 1499 h	460 €	483 €
Entre 1500 et 1999 h	520 €	546 €
Entre 2000 et 2999 h	575 €	604 €
Entre 3000 et 3499 h	750 €	788 €
Entre 3500 et 4999 h	805 €	845 €
Entre 5000 et 7999 h	860 €	903 €
Entre 8000 et 9999 h	1 035 €	1 087 €
Entre 10000 h et 19999 h	1 150 €	1 208 €
Egal ou supérieur à 20000 h	1 380 €	1 449 €
SYNDICATS ET ETABLISSEMENTS SOCIAUX		
Jusqu'à 3499 h	290 €	305 €
Entre 3500 et 4999 h	400 €	420 €
Entre 5000 et 7999 h	690 €	725 €
Entre 8000 et 9999 h	805 €	845 €
Entre 10000 et 19999 h	1 150 €	1 208 €
Egal ou supérieur à 20000 h	1 380 €	1 449 €
COMMUNAUTES DE COMMUNES		
Jusqu'à 14999 h	250 €	263 €
Entre 15000 et 29 999 h	500 €	525 €
Egal ou supérieur à 30000 h	1 300 €	1 365 €
Part variable Bulletin de salaire	5,00 €	5,25 €
AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS		
jusqu'à 10 agents	400 €	420 €
de 11 à 20 agents	575 €	604 €
de 21 à 30 agents	805 €	845 €
de 31 à 50 agents	860 €	903 €

de 51 à 80 agents	1 150 €	1 208 €
de 81 à 100 agents	1 380 €	1 449 €
> à 100 agents	1 725 €	1 811 €

- **Participations mensuelles « Paie Externalisée »**

	PARTICIPATION MENSUELLE 2020	PARTICIPATION MENSUELLE A COMPTER D'AVRIL 2021	
PART FIXE	58,00 €	61,00 €	par déclaration déposée sur net entreprise
PART VARIABLE	3,00 €	3,15 €	par bulletin de salaire de salaire émis dans le mois
Prestation DADSU (option)	3,00 €	3,00 €	Tarif inchangé Par agent/élu/percepteur pour qui un bulletin de salaire a été émis sur l'année

PARTICIPATIONS POLE E-ADMINISTRATION

- **Suppression prestation « Convocations dématérialisées »**

**DELIBERATION N° 05
VALIDATION DU TITULAIRE DU MARCHÉ PORTANT SUR L'ACQUISITION D'UN DISPOSITIF D'INFORMATION ET D'ALERTE DES CITOYENS**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

- D'approuver le marché à venir avec la société INTRAMUROS dont le siège social se situe au 22 rue du petit Launay à Angers.
- Le cout financier annuel du marché : 57 600,00 euros TTC pour la première année ainsi que les années suivantes si renouvellement (2 années), soit 172 800 euros TTC au total.
- D'autoriser la Présidente à signer tout document à cet effet.

**DELIBERATION N° 06
ADHESION A L'ASSOCIATION DES MARCHES PUBLICS AQUITAINE**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

- D'approuver l'adhésion à l'Association des Marchés Publics d'Aquitaine (AMPA)
- D'approuver le montant de la cotisation annuelle de 50 euros TTC
- D'autoriser Madame La Présidente à signer les documents afférents à ce dossier et notamment la convention de fonctionnement de partenariat entre CHAMBERSIGN, l'AMPA et l'ALPI.

**DELIBERATION N° 07
NOUVELLES ADHESIONS**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE** :

- De valider le nouvel adhérent ainsi que la résiliation d'adhésion :

Nouveaux adhérents	Attributions obligatoires (extranet départemental et formations)	Maintenance matériel	Fourniture et production de logiciels	Haut-débit
SIVU Saint-Cricq-Chalosse	x		x	
Dissolution				
CCAS de Mimbaste				

- D'autoriser la Présidente à signer tout document afférent à ce dossier.

**DELIBERATION N° 08
CONVENTIONS DE PRESTATIONS DE SERVICE POUR LES NON ADHRENTS**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE** :

- D'approuver la convention ci-après :

L'association Stade Montois à Mont-de-Marsan pour la prestation suivante :
Mise à disposition d'une plateforme de formation ouverte à distance – FOAD pour un montant de 2500 euros HT

- D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document à cet effet.

QUESTIONS DIVERSES

Information sur les dossiers déposés dans le cadre du PLAN DE RELANCE exposé par Le directeur

Dossiers portés par le Réseau DECLIC :

- Bureau virtuel agent : <https://mon.incubateur.anct.gouv.fr/processes/transformation-numerique/f/2/proposals/143>
- Identité numérique : <https://mon.incubateur.anct.gouv.fr/processes/transformation-numerique/f/2/proposals/144>

- Sobriété numérique : <https://mon.incubateur.anct.gouv.fr/processes/transformation-numerique/f/2/proposals/145>

Dossiers portés par l'ALPI :

- tchatbot: <https://mon.incubateur.anct.gouv.fr/processes/transformation-numerique/f/5/proposals/93>
- RGAA: <https://mon.incubateur.anct.gouv.fr/processes/transformation-numerique/f/2/proposals/77>
- Numérisation: <https://mon.incubateur.anct.gouv.fr/processes/transformation-numerique/f/2/proposals/92>

D'autres dossiers seront déposés lors des prochaines semaines

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15

A Mont de Marsan, le 10 mars 2021
La Présidente de l'ALPI Magali VALIORGUE

Compte-rendu affiché le 12 mars 2021
Publiée le 12 mars 2021